

Écrit par Marie Greco Publié le 15/05/2025 à 18h20

Soupçons de conflit d'intérêts, proximité avec l'extrême-droite, procédure judiciaire : pourquoi cette mutuelle communale fait polémique



Lancée en janvier 2025, la mutuelle communale d'Hérouville-Saint-Clair fait polémique. • © France Televisions

Annoncé comme une avancée solidaire, le dispositif de mutuelle communale lancée par Hérouville-Saint-Clair en

janvier 2025 est rapidement devenu source de tensions. En cause : des soupçons de favoritisme, la présence controversée d'un organisme partenaire et, désormais, une procédure judiciaire.

Un nouveau chapitre s'ouvre dans l'affaire de la mutuelle communale à Hérouville-Saint-Clair. Mut'Com, l'association qui avait été choisie pour un partenariat avec la commune, a assigné en justice Vincent Louvet, un élu d'opposition.

En lançant ce dispositif en janvier 2025, la majorité municipale se félicitait d'offrir une solution solidaire à ses habitants, dont beaucoup ne bénéficient pas d'une complémentaire santé. Mais en quelques semaines, ce projet a basculé dans une controverse politico-judiciaire. On fait le point.

Janvier 2025 : Hérouville-Saint-Clair annonce le lancement de sa mutuelle communale

À l'heure où de nombreux Français renoncent à souscrire une complémentaire santé en raison de la hausse des tarifs et de la baisse des remboursements, l'engouement pour les mutuelles dites "communales" s'étend un peu partout dans l'Hexagone. Le principe : négocier un contrat de groupe avec des organismes privés afin de proposer une couverture santé à tarifs avantageux, accessible aux habitants qui le souhaitent.

Ainsi, après Caen en octobre 2024, Hérouville-Saint-Clair, la deuxième ville de l'agglomération, a lancé sa mutuelle communale en janvier 2025.

D'abord, la mise en place d'un tel dispositif est plutôt saluée par l'ensemble du conseil municipal. "*C'est une bonne chose*", confie-t-on du côté de l'opposition.

Mais ensuite, certains détails de l'annonce du maire surprennent : alors que la commission d'appel à manifestation d'intérêt avait retenu uniquement

l'organisme "Mutame et Plus", Rodolphe Thomas indique que les Hérouvillais pourront également souscrire une offre proposée par l'association "Mut'Com".

Deux conventions de partenariat ont été signées entre la ville et chacune des mutuelles le 17 janvier. Cette décision n'a jamais fait l'objet d'une délibération en conseil municipal.

Pourquoi la ville a-t-elle tout de même choisi de proposer cette seconde offre à ses administrés ? Parce qu'elle *"permet de proposer des avantages complémentaires pour les familles, ça complétait avec la Mutame qui était plus avantageuse pour les plus de 80 ans"*, justifie le maire, contacté par France 3 Normandie.

Dans un courrier adressé aux élus de l'opposition le 19 février, il précise par ailleurs que *"la concurrence, dans cette situation, ne peut être que bénéfique pour les Hérouvillais"*.

24 février : un conseil municipal tendu

Cette décision de maintenir Mut'Com en dépit du choix exprimé par la commission d'appel à manifestation d'intérêt a interloqué plusieurs élus de l'opposition, dont Vincent Louvet, conseiller municipal du groupe de gauche *Le Rassemblement citoyen*.

"Très vite, on a découvert que le référent de Mut'Com était en réalité le fils du maire. Cela nous a mis la puce à l'oreille : il n'y avait rien d'anodin", affirme l'élu. De fait, c'est bien le nom d'Antoine Thomas, fils de Rodolphe Thomas, qui figure sur les documents de la commission.

Quelques jours avant le conseil municipal du 24 février, le maire tente de désamorcer la polémique auprès de sa majorité : il assure que son fils ne travaillera pas pour la ville d'Hérouville-Saint-Clair. Pourtant, ce sont bien ses coordonnées qui apparaissent sur les affiches de Mut'Com lors des réunions d'information publiques organisées.

"Mais ensuite, une personne l'a remplacé", assure l'édile, qui maintient qu'il était hors de question pour lui que son fils travaille pour la municipalité. À la suite de lecture de mail, France 3 Normandie peut confirmer qu'Antoine Thomas n'est pas resté le référent.

Le 24 février, lors du conseil municipal, l'atmosphère est tout de même tendue. Ce jour-là, Rodolphe Thomas devait initialement saluer la mise en place du dispositif. Il fait finalement face aux interrogations de Vincent Louvet.

C'est l'extrême droite qui avance déguisée.

**Vincent Louvet, conseiller municipal du groupe Le Rassemblement citoyen
à France 3 Normandie**

L'élus, après avoir mené sa propre enquête, affirme avoir découvert des liens entre Mut'Com et des réseaux proches de l'extrême droite.

Pour appuyer ses propos, il se fonde un article publié par [Le Monde en 2017](#), dans lequel Mut'Com est présentée comme une "vitrine sociale" du Rassemblement national. Fondée en 2014, la mutuelle avait alors séduit plusieurs maires frontistes : Robert Ménard à Béziers (le premier à signer une convention avec elle), puis David Rachline à Fréjus, Jacques Bompard à Orange, Philippe de Beauregard à Camaret-sur-Aigues, Steeve Briois à Hénin-Beaumont...

Une centaine de villes font confiance à Mut'Com et elles ne sont pas toutes d'extrême-droite.

Rodolphe Thomas, maire d'Hérouville Saint-Clair
à France 3 Normandie

Dans ce même article, on apprend également que le fondateur de Mut'Com, Robert Ottaviani, assureur de profession, fut aussi directeur adjoint du Front national de la jeunesse et soutien de Marine Le Pen lors de la présidentielle de 2012.

En 2015, [Mediapart](#) révélait aussi qu'il est l'ancien chanteur du groupe Ultime Assaut, une formation identitaire issue de la mouvance skinhead des années 1990.

19 mars : Hérouville-Saint-Clair fait machine arrière

Moins d'un mois après la tenue du conseil municipal, la majorité fait machine arrière. Dans un communiqué diffusé le 24 mars, elle annonce avoir rompu sa convention avec Mut'Com quelques jours plus tôt, le 19 mars.

La Ville justifie d'abord ce choix par le faible engouement de la population pour cette mutuelle : *"Les premiers constats montrent que Mutame & Plus (...) comptabilise à ce jour près de 114 rendez-vous. Usant d'une communication et de moyens alternatifs à l'offre concurrente, Mut'Com n'a pas rencontré la même dynamique ni le même succès auprès de nos habitants"*, peut-on lire dans le document.

La municipalité reconnaît également avoir résilié la convention *"au regard des récents événements intervenus concomitamment à la signature de cette convention et diffusés par voie de presse, ainsi que des vérifications opérées en interne."*

Au téléphone, Rodolphe Thomas déplore également que *"les propos portés par Vincent Louvet à l'égard de la direction de la Mut'Com nationale ont eu un effet cataclysmique dans Hérouville"*. Pour l'édile, cela a participé à l'impopularité de la mutuelle auprès des habitants.

29 avril : Mut'Com attaque Vincent Louvet pour "dénigrement"

L'affaire aurait pu en rester là. Mais le 29 avril dernier, Vincent Louvet reçoit une lettre : Mut'Com l'assigne en justice pour "dénigrement". *"Cela fait suite à un premier courrier reçu le 30 mars, dans lequel on me demandait de retirer mes propos, notamment sur les réseaux sociaux. Non seulement j'ai refusé de le faire, mais je les maintiens"*, insiste l'élue d'opposition.

Selon Damien Challamel, l'avocat de Mut'Com dans cette affaire, l'association estime que les propos tenus par Vincent Louvet constituent *"des actes de dénigrement de services"*. Il ajoute : *"C'est ce qu'on appelle de la concurrence déloyale."*

Mut'Com réclame 60 000 euros de dommages et intérêts. Elle réitère également son souhait que les vidéos du conseil municipal et les publications de l'élu sur les réseaux sociaux à ce sujet soient supprimées.

Pour couvrir les frais liés à cette procédure judiciaire, Vincent Louvet affirme avoir sollicité le soutien du maire, en demandant la "protection fonctionnelle", qui permet une prise en charge par la municipalité.

La réponse lui a été négative. *"J'estime qu'il doit prendre ses responsabilités"*, argue fermement le maire. L'audience de cette affaire se tiendra le 11 septembre prochain à Paris.

Contactés par France 3 Normandie, Mut'Com n'a, pour l'heure, pas répondu à nos sollicitations.

<https://france3-regions.franceinfo.fr/normandie/calvados/caen/un-effet-cataclysmique-quatre-dates-pour-comprendre-l-affaire-mut-com-qui-secoue-cette-commune-3154355.html>